



Comité de Zones d'Interventions Prioritaires (ZIP) Les Deux Rives

6487, boul. des Chenaux
Trois-Rivières (Qc) G8Y 5A9
Tél. : (819) 375-8699 / Téléc. : (819) 375-
8855 Courriel : administration@zip2r.org
Site internet : <http://www.zip2r.org>

PLAN DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DU MARAIS SAINTE-ANGÈLE



EN COLLABORATION AVEC
CANARDS ILLIMITÉS CANADA
ET
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

FÉVRIER 2013

Plan de conservation et de mise en valeur du marais Sainte-Angèle

Produit par Le comité ZIP Les Deux Rives, en collaboration avec le ministère des Ressources Naturelles du Québec et Canards Illimités Canada

Recherche et rédaction Sophie Lacoursière, **avec la participation de** Pascale Dombrowski, Claudie Lessard, Philippe Brodeur et Catherine Poussart

Remerciements au Centre de la Biodiversité de Sainte-Angèle pour sa participation au projet

Appuis financiers Ville de Bécancour et Fondation de la Faune du Québec

Ce projet a été réalisé grâce à l'appui financier de la Fondation de la Faune du Québec (FFQ) dans le cadre du Programme « *Protéger les habitats fauniques* ».



TABLE DES MATIÈRES

1. MISE EN CONTEXTE	3
1.1 Mission et mandats des organismes acquéreurs	3
2. TERRITOIRE..	4
2.1 Localisation du territoire	4
3. ASPECT LÉGAL ET JURIDIQUE	4
4. DESCRIPTION DU MILIEU.....	8
4.1. Milieu physique.....	8
5. ORIENTATIONS DE PROTECTION.....	10
5.1 Principe directeur du volet de protection.....	10
6. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT POUR LA FAUNE ET LA FLORE.....	11
6.1 Principe directeur des aménagements fauniques.....	11
6.2 Aménagements fauniques projetés	12
7. ORIENTATIONS DE MISE EN VALEUR RÉCRÉO-ÉDUCATIF.....	12
7.1 Principe directeur de la mise en valeur	12
7.2 Contexte d'intervention	13
7.3 Contrainte à la mise en valeur.....	14
7.4 Propositions d'aménagement et de mise en valeur	14
7.5 Activités et aménagements interdits sur le territoire.....	20
7.6 Volet éducatif et social.....	20
8. MISE EN OEUVRE	22
8.1 Financement	22
9. MODALITÉS DE GESTION DES ACTIVITÉS.....	22
9.1 Autres activités	23
9.2 Tarification	23
9.3 Contrôle et gestion du territoire	23
10. CONCLUSION	24
11. RÉFÉRENCES	25
Annexes.....	26

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Localisation du site.....	5
Figure 2: Territoire du Marais Sainte-Angèle.....	6
Figure 3: Territoire du Marais Sainte-Angèle (fond dominant et fond servant de la servitude de conservation)	7
Figure 4: Marais de Sainte-Angèle (photo prise du belvédère à l'été 2010).....	9
Figure 5: Circuit proposé dans le concept de mise en valeur du parc portuaire de Sainte-Angèle-de-Laval.....	19

1. MISE EN CONTEXTE

Le projet de conservation et de mise en valeur du marais Sainte-Angèle visait à protéger et mettre en valeur un des rares marais sur la rive sud du Saint-Laurent, à l'est du lac Saint-Pierre. Résultant d'une dépression inondée périodiquement au printemps, ce marais est composé d'herbiers aquatiques, d'une prairie humide et d'un marécage. Il constitue un lieu de fraie potentiel pour plusieurs espèces de poissons et est visité par de nombreux oiseaux, dont le grand héron et la sauvagine. Le terrain abritant le coeur du marais, situé à proximité du quai de Sainte-Angèle (ville de Bécancour), a été acquis en 2007 en vertu d'une entente de partenariat entre le ministère des Ressources Naturelles (MRN) et Canards Illimités Canada (CIC). Les autres propriétaires des terrains concernés par le projet de conservation ont été rencontrés, mais préféraient demeurer propriétaire de leur terrain.

Le projet s'intègre dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), une entente qui vise à assurer la survie et l'augmentation des populations de sauvagine et la conservation de leurs habitats. Au Québec, la mise en oeuvre du PNAGS se fait par l'entremise du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE), lequel vise la préservation et la restauration des terres humides essentielles pour la survie et la pérennité de la sauvagine empruntant la voie migratoire de l'Atlantique.

1.1 Mission et mandats des organismes acquéreurs

Canards Illimités a le statut d'organisme de bienfaisance enregistré et d'organisme à but non lucratif qui a pour mission de conserver les milieux humides et les habitats qui s'y rattachent au bénéfice de la sauvagine nord-américaine et de promouvoir un environnement sain pour la faune et les humains.

Le MRN (Secteur de la faune) a, quant à lui, pour mission d'assurer, dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée, la conservation et la mise en valeur des ressources naturelles, dont la faune et son habitat, ainsi que des terres du domaine de l'État.

Objectifs du document

Le terrain a été d'abord acquis à des fins de protection de milieu naturel. Le présent document vise à identifier les objectifs de conservation. La mise en valeur du site est toutefois possible, selon la volonté du milieu, et dans le souci du développement durable, dans la limite de la capacité de support du milieu pour ces activités. Les

objectifs proposés dans ce rapport découlent non seulement des termes de l'entente signée entre les deux organismes partenaires, mais aussi des attentes de la communauté à l'égard du territoire. Il convient de préciser que la réalisation et l'entretien des infrastructures et du site seront tributaires de la volonté des acteurs locaux à investir dans ce projet. L'objectif ultime est l'appropriation du site par le milieu.

2. TERRITOIRE

2.1 Localisation du territoire

L'accès au site se fait à partir de l'autoroute 55 à Bécancour. Il faut emprunter le boulevard Bécancour en direction est (route 132) et rouler environ 4,8 km, puis tourner à gauche sur l'avenue des Nénuphars (figure 1). Une servitude de passage permet un accès au site.

Le territoire, d'une superficie de 5,7 hectares, est situé dans la MRC de Bécancour et plus spécifiquement à l'intérieur des limites administratives de la municipalité de Bécancour, secteur de Sainte-Angèle-de-Laval. Il est localisé au sud-ouest du quai de Sainte-Angèle et prend emprise sur les berges du fleuve Saint-Laurent (figure 2). Feuillet topographique: 31I07; coordonnées UTM: 18T - 691 161 - 5 134 149

3. ASPECT LÉGAL ET JURIDIQUE

En 2007, ce territoire a été acquis conjointement par CIC et le MRN aux fins de protection des milieux humides et d'habitats de la faune. Il est prévu qu'il sera transféré au MRN; le territoire sera chapeauté par une servitude réelle et perpétuelle de conservation en faveur de CIC, comme prévu dans l'entente de partenariat, laquelle stipule certaines restrictions d'usage que devront respecter les partenaires et utilisateurs. Le MRN deviendra par la suite responsable d'assurer la conservation à long terme de ces terres. La servitude de conservation est déjà enregistrée (18392960) et le transfert au MRN est imminent.

La servitude de conservation vise à préserver les caractéristiques naturelles, écologiques et paysagères, tout en maintenant la possibilité de tenir des activités de conservation, de restauration, de mise en valeur, d'éducation et de récréation sur le territoire. Ces activités doivent se réaliser en prenant soin de ne pas excéder la capacité de support du milieu naturel.

Le territoire fait l'objet d'un bail d'exploitation de saumure jusqu'en 2023. En effet, la compagnie Junex détient ce bail, mais l'exploitation des lots à l'intérieur du marais est peu probable considérant les lois et règlements en vigueur.

Figure 1: Localisation du site



Figure 2: Territoire du Marais Sainte-Angèle



Marais Sainte-Angèle

no. de ref. CI: 9511



Figure 3: Territoire du Marais Sainte-Angèle (fond dominant et fond servant de la servitude de conservation)



4. DESCRIPTION DU MILIEU

4.1. Milieu physique

Le territoire est situé dans l'unité physiographique des basses terres de la vallée du fleuve Saint-Laurent. Il est localisé dans la zone inondable d'occurrence 0-2 ans. Il s'agit d'un milieu humide composé de quelques cuvettes dont certaines restent inondées même pendant la saison sèche. Les cuvettes sont bordées par une végétation arbustive et arborescente et constituent un endroit riche en biodiversité.

LA FLORE

Le centre de la dépression (cuvette) est peuplé par une végétation flottante et émergente principalement composée de nénuphar, grenouillette, butome, rubanier et quenouille. Des herbacés se retrouvent aussi dans les dépressions, sur les berges et dans les cuvettes. Les arbustes sont composés principalement de saules et de quelques aulnes rugueux. On les retrouve en formation très dense et ils délimitent souvent les pourtours des cuvettes. L'érable argenté et le frêne sont les essences dominantes de la strate arborescente, retrouvée sur les milieux plus élevés. Le saule est aussi présent à la taille d'arbre.

On y note la présence d'une espèce vulnérable, la matteuccie fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris*)(LACOURSIÈRE, 2010).

LA FAUNE

Les espèces de poissons trouvées dans le fleuve Saint-Laurent sont susceptibles de se retrouver dans le secteur inondé. Le site représente une zone potentielle pour la fraye de plusieurs espèces dont : la barbotte brune, le crapet soleil, le crapet de roche, le grand brochet, la marigane noire, le meunier noir et la perchaude.

On peut y trouver de nombreux amphibiens et reptiles : chélydre serpentine, couleuvre rayée, crapaud d'Amérique, grenouille des bois, grenouille léopard, grenouille verte, ouaouaron, rainette crucifère, tortue peinte.

Plusieurs petits mammifères ont été observés sur le site (belette, rat musqué, raton laveur, écureuils, renard roux, tamia rayé, marmotte, vison, moufette). Le cerf de Virginie fréquente également le secteur.

Figure 4: Marais de Sainte-Angèle (photo prise du belvédère à l'été 2010)



C'est aussi un milieu propice à la sauvagine (canard branchu, chipeau, d'Amérique, noir, colvert, souchet, pilet, sarcelle à ailes bleues, fuligules, petit garrot, etc.). Des nidoirs à canards arboricoles ont d'ailleurs été installés sur le site par le Centre de la biodiversité. Plusieurs oiseaux de proie fréquentent le site (balbuzard pêcheur, épervier brun, buse à queue rousse, crécerelle d'Amérique), ainsi que de nombreuses espèces d'oiseaux associés aux milieux aquatiques (grèbe à bec bigarré, butor d'Amérique, grand héron, héron vert, grande aigrette, cormoran à aigrettes, râle de Virginie, gallinule poule d'eau, foulque d'Amérique, pluvier kildir, chevalier grivelé, goéland à bec cerclé, goéland marin, martin-pêcheur d'Amérique, troglodyte des marais, bruant des marais).

Des espèces d'oiseaux en situation précaire fréquentent aussi le site : petit blongios et pygargue à tête blanche, ainsi qu'une espèce menacée, soit la sterne caspienne (LACOURSIÈRE, 2010).

TRAITS DISTINCTIFS

- Habitats diversifiés : bas marais, herbier submergé, flottant et émergent, marécage arbustif, marécage arboré et couvert forestier, qui attirent un bon nombre d'espèces d'oiseaux, dont la sauvagine en migration printanière et automnale.
- Subit l'influence de la marée et du débordement du fleuve.
- Frayère potentielle pour plusieurs espèces de poissons du fleuve Saint-Laurent.
- Des nichoirs à canards arboricoles ont été installés par le Centre de la biodiversité.
- C'est un milieu qui suscite déjà un intérêt, car on y trouve des installations (observatoire, affiches) qui renseignent les gens sur le marais.
- La limite ouest du milieu est plus vulnérable face à l'agriculture. Cependant, la seule culture présente à proximité du marais est la culture du foin.
- On y trouve une servitude de passage en faveur du propriétaire voisin (au sud).
- Le territoire est également traversé par un sentier interrégional de motoneige (Trans-Québec no. 5).
- Situé à proximité d'une route principale (route touristique des navigateurs), d'une piste cyclable (départ/arrivée de la route verte no. 4), d'un quai, d'une marina et de la route bleue (sentier maritime du Saint-Laurent).
- Le site est inclus dans un plan de développement local axé sur le récréotourisme léger.

5. ORIENTATIONS DE PROTECTION

5.1 Principe directeur du volet de protection

Le site a été acquis dans le cadre du *Plan nord-américain de gestion de la sauvagine* (PNAGS), lequel vise à assurer la survie et l'augmentation des populations de sauvagine et la conservation de leurs habitats. L'acquisition du site vise donc à préserver les caractéristiques naturelles, écologiques et paysagères, tout en permettant des activités récréatives compatibles avec la conservation de la faune.

De plus, le territoire est assujéti à la *politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* ainsi qu'au Schéma d'aménagement de la MRC de Bécancour.

Ainsi, pour préserver la valeur écologique et biologique du territoire et d'en assurer une bonne gestion qui respecte la stratégie gouvernementale, les objectifs visés par le PNAGS, la réglementation municipale et la servitude de conservation en faveur de CIC, des objectifs de protection sont proposés :

- Mettre en place des mesures de protection pour la faune, incluant l'avifaune, la flore et leurs habitats, particulièrement en ce qui concerne les espèces à statut précaire et les groupements végétaux rares;
- Protéger les corridors terrestres et aquatiques utilisés par la faune sur le territoire d'étude, et sensibiliser les utilisateurs à leur importance;
- Respecter la vocation naturelle du site et assurer la protection de la plaine inondable afin d'éviter toute perte nette d'habitats fauniques et floristiques;
- Assurer le suivi des espèces exotiques envahissantes (fauniques et floristiques) sur le territoire.

Volet	Bénéfices escomptés
Faune	- Maintien de la qualité des habitats existants - Protection des espèces à statut précaire présentes sur le territoire
Territoire	- Augmentation de la superficie du territoire protégé - Maintien de l'intégrité des milieux humides
Flore	- Protection des espèces floristiques - Prévention pour l'envahissement par les plantes envahissantes - Suivi des espèces exotiques envahissantes (évolution de la butome à ombelle et de la salicaire pourpre)
Humain	- Utilisation du territoire de façon sécuritaire

6. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT POUR LA FAUNE ET LA FLORE

6.1 Principe directeur des aménagements fauniques

Le territoire a majoritairement été conservé à l'état naturel. L'identification d'objectifs d'aménagements fauniques et floristiques permettra donc de préserver l'intégrité de ces milieux humides en plus d'y favoriser la biodiversité faunique et floristique et de ses habitats.

En effet, les milieux humides sont essentiels à la faune et à la flore. De plus, on leur associe plusieurs fonctions telles que : le contrôle du niveau de l'eau et de l'érosion, un rôle de filtration de l'eau, un lieu de diversité faunique, etc.

6.2 Aménagements fauniques projetés

Les objectifs d'aménagements fauniques proposés sont :

- Maintenir un habitat de qualité pour la reproduction (élevage des couvées en particulier) de la sauvagine;
- Maintenir le suivi du réseau de nicher à canards branchus;
- Assurer la libre circulation du poisson entre le marais et le fleuve.

Volet	Bénéfices escomptés
Faune	<ul style="list-style-type: none"> - Gain d'habitats pour la sauvagine - Maintien d'habitats de reproduction pour le poisson
Territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des habitats propices à la faune et à la flore
Flore	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance des groupes environnementaux et des acteurs locaux
Humain	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'expérience écotouristique

7. ORIENTATIONS DE MISE EN VALEUR RÉCRÉO-ÉDUCATIF

7.1 Principe directeur de la mise en valeur

Les objectifs récréo-éducatifs et de mise en valeur proposés visent essentiellement la préservation des milieux naturels et des activités de mise en valeur (incluant les activités à caractère historique et patrimonial) associées. En assurant le maintien des écosystèmes naturels du secteur et en proposant des objectifs d'aménagements soucieux des principes du développement durable, ce plan devrait contribuer à la qualité de l'environnement, mais aussi au bien-être collectif et à l'économie locale.

Puisque le site acquis ne comprend pas l'ensemble du milieu humide, la mise en valeur ne doit pas causer préjudice aux voisins et aux bénéficiaires des servitudes et des ententes. À cette fin, il est impératif de s'assurer de bien baliser la limite ouest de la propriété.

7.2 Contexte d'intervention

Le secteur offre un potentiel particulier à l'égard des activités d'écotourisme¹. Trois aspects fondamentaux caractérisent l'écotourisme : le maintien de l'intégrité des milieux naturels, l'acquisition de connaissances et d'une attitude respectueuse, ainsi que la production de bénéfices socioéconomiques pour les communautés locales et régionales. Ainsi, les objectifs et les interventions proposés dans cette section tiennent compte à la fois de la précarité du milieu et de la valeur socioéconomique de la faune et de ses habitats.

On remarque actuellement, par les activités de concertation et par l'implication de la communauté, des acteurs environnementaux et des représentants locaux et régionaux, la volonté de préserver l'intégrité du milieu, mais aussi d'en favoriser la découverte.

Le paysage et la vue particulière obtenue à partir du site (pont Laviolette, ville de Trois-Rivières) sont des éléments incontournables à exploiter du point de vue historique et patrimonial. Les activités de mise en valeur devraient en tenir compte.

Elles devraient également tenir compte du grand potentiel que représente ce milieu humide pour accomplir des *Situations d'Apprentissage* (SA) ainsi que des *Situations d'Apprentissage et d'Évaluation* (SAÉ) du nouveau programme de formation de l'école québécoise basé sur le développement de compétences. Par exemple, les SAÉ développées par le projet Opération PAJE (Partenariat Action Jeunesse en Environnement) proposent aux jeunes du primaire et du secondaire de résoudre une problématique environnementale tout en mettant en pratique les connaissances et les compétences développées en classe. Voici quelques exemples de SA et de SAÉ figurant sur la liste du programme qui pourraient être réalisées au marais de Sainte-Angèle :

- Faune terrestre: - Inventaire des reptiles et des amphibiens
 - Aménagements pour les reptiles et les amphibiens
 - Inventaire de micromammifères

- Faune ailée: - Aménagements pour les oiseaux nicheurs
 - Suivi des aménagements pour les oiseaux nicheurs
 - Aménagements pour les chauve-souris
 - Suivi des aménagements pour les chauve-souris

¹ L'écotourisme : Nouvelle avenue touristique qui fait découvrir un milieu naturel peu perturbé, tout en veillant à sa conservation. L'approche écotouristique livre une interprétation des composantes naturelles et culturelles du milieu, tout en favorisant le respect du milieu naturel chez les participants. Par ailleurs, l'écotourisme fait appel à des notions de développement durable et doit entraîner des bénéfices socioéconomiques pour la communauté locale et régionale.

- Flore du Centre-du-Québec: - Inventaire floristique

Une autre activité de mise en valeur repose sur la reconnaissance du marais par les clubs d'ornithologie comme site ornithologique officiel. Par exemple, une page web pourrait être ajoutée sur le site internet oiseauxqc.org dans la section des sites d'observation de la région "Estrie et Coeur-du-Québec". Le club d'ornithologie de Trois-Rivières fait déjà mention du marais de Sainte-Angèle comme site d'observation, mais une recherche plus approfondie sur les autres sites pouvant en faire mention est à prévoir.

7.3 Contrainte à la mise en valeur

Physiques

- Dépression du sol au centre du marais qui limite l'accès pour les randonneurs;
- Végétation très dense sur les pourtours;
- Influence de la marée et du débordement du fleuve.

Les contraintes d'ordre physiques sont essentiellement dues à la proximité de l'eau du fleuve et du niveau d'eau variable.

Environnementales

- Gestion des plantes envahissantes;
- Piétinement localisé de la végétation;

Socio-économiques

- Accumulation de déchets (pneus, déchets en provenance du fleuve, etc.);
- Pressions anthropiques associées aux activités sur le territoire;
- Phénomène d'inondation (pour l'aménagement d'infrastructures);
- Les infrastructures existantes sont limitées et ne permettent pas d'exploiter le potentiel du site;
- Manque d'informations sur la gestion du territoire (droit de circulation, tenure des terres, activités de chasse ou de pêche, etc.);
- Activités de sensibilisation présentement inexistantes.

7.4 Propositions d'aménagement et de mise en valeur

Les propositions d'aménagement et de mise en valeur pour le territoire tiennent compte des contraintes mentionnées précédemment et s'assurent de respecter les aspects du développement durable. En outre, elles visent à assurer un usage multiressource dans une perspective de développement durable, à favoriser l'accès du

public au marais tout en considérant la capacité de support du milieu, et à promouvoir la prise de décisions concertées par les utilisateurs et les élus locaux et régionaux.

- Interdire l'utilisation des véhicules tout-terrains, sauf pendant la saison hivernale;
- Améliorer les indications routières pour l'accessibilité au site et présenter le site comme une destination d'écotourisme par excellence;
- Assurer un balisage adéquat des limites (sud et ouest en particulier) de la propriété;
- Installer des panneaux d'information sur les activités de chasse et pêche;
- Profiter de la vue exceptionnelle du paysage pour insérer, dans la mise en valeur, un volet patrimonial et historique associé au secteur (incluant le quai);
- Sensibiliser les utilisateurs à l'importance des milieux humides et aux richesses dont ils regorgent;
- Inciter les écoles de la région à utiliser le marais pour réaliser des Situations d'Apprentissage avec ou sans évaluation;
- Organiser des visites guidées au marais en collaboration avec le Centre de la Biodiversité situé à proximité;
- Reconnaître le site comme une destination pour les ornithologues sur les différents sites internet traitant du sujet;
- Examiner la possibilité d'ajouter une passerelle qui permet d'accéder au territoire pour ajouter une fenêtre sur le marais et éviter le piétinement de la végétation et des habitats;
- Établir un plan de gestion des déchets et de nettoyage du site.

Volet	Bénéfices escomptés
Faune	<ul style="list-style-type: none"> - Gain d'habitats pour la faune - Protection des espèces fauniques
Territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur du territoire - Amélioration des infrastructures en place - Protection des habitats
Flore	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les risques de piétinement et de prélèvement de plantes en situation précaire

Humain	<ul style="list-style-type: none"> - Gain au niveau touristique dans la région - Meilleur accès au site - Sensibilisation des utilisateurs aux richesses du territoire et à leur importance - Découverte du territoire et d'activités associées à celui-ci

Bénéfices escomptés par les aménagements de mise en valeur

Mise en œuvre des objectifs de protection

La préservation des bandes boisées de part et d'autre du marais est essentielle. Une valeur supérieure a été attribuée à la forêt puisqu'elle sert de zone de nidification; des nichoirs ont été installés et font l'objet d'un programme de suivi; elle est utilisée comme couvert de fuite et elle sert d'habitat de reproduction pour la faune aquatique et semi-aquatique.

De plus, le dérangement de la faune doit être le plus faible possible et c'est pourquoi les aménagements de mise en valeur doivent occuper un espace assez restreint. Ils permettront ainsi de concentrer les visiteurs sur une faible portion du marais.

Mise en œuvre des aménagements fauniques

Un suivi du réseau de nichoirs à canards branchus doit être maintenu et soutenu afin de s'assurer qu'un habitat de qualité est préservé pour leur reproduction, particulièrement s'il y a établissement d'un circuit sur pilotis à l'intérieur du marais.

Pour assurer la libre circulation du poisson entre le marais et le fleuve, une entente devra probablement être prise avec un des propriétaires voisins du terrain acquis puisque l'emplacement idéal pour un aménagement de régularisation des eaux se situe dans la portion ouest du marais. L'évolution du marais de 1964 à 2008, présenté en annexe 5, démontre bien la diminution de la superficie du marais au fil du temps, d'où l'importance d'assurer le maintien de l'eau à l'intérieur du marais.

Mise en œuvre des aménagements de mise en valeur

On retrouve dans le secteur une marina ainsi qu'un quai public. Ces centres d'activités sont susceptibles d'exercer une forte pression sur le territoire. Le rejet des déchets dans le milieu naturel, le piétinement, les bris aux infrastructures, la pollution ponctuelle et diffuse, etc. sont autant de facteurs qui constituent une menace importante pour la sauvegarde du milieu.

Compte tenu de la fragilité de cet écosystème, il est essentiel de concentrer les utilisateurs à un même endroit et d'instaurer des politiques d'utilisation.

Puisque le réseau hydrographique contribue de façon importante à l'apport de déchets sur le territoire, une corvée de nettoyage communautaire devrait y être effectuée chaque printemps.

Des activités favorisant le développement d'une conscience environnementale et d'un lien d'appartenance représentent une perspective envisageable dans un contexte de mise en valeur et de saine gestion du territoire. L'association avec le projet Opération PAJE devrait être considérée pour encourager la vocation éducative du site.

Ainsi, la mise en valeur des attraits naturels du site doit être favorisée par la mise en place d'éléments d'auto-interprétation et de sensibilisation. Par ailleurs, le site est composé de différents types d'habitats et donne une vue directe sur la ville de Trois-Rivières et le parc portuaire. Un circuit d'observation devrait permettre de profiter d'un paysage exceptionnel et deviendrait un outil de sensibilisation à l'importance des milieux humides et aux bénéfices environnementaux qu'ils nous procurent.

La mise en valeur du territoire doit miser sur une visibilité accrue à l'échelle locale et régionale dans le respect de la faune et la flore existante.

À ce sujet, une étude, réalisée par Desjardins Marketing en 2003 (en collaboration avec Technomarine et Pluram), suggérait la mise en place d'une passerelle dans le marais. Ce circuit était proposé dans le cadre d'un concept de mise en valeur du parc portuaire de Sainte-Angèle-de-Laval (voir figure 5).

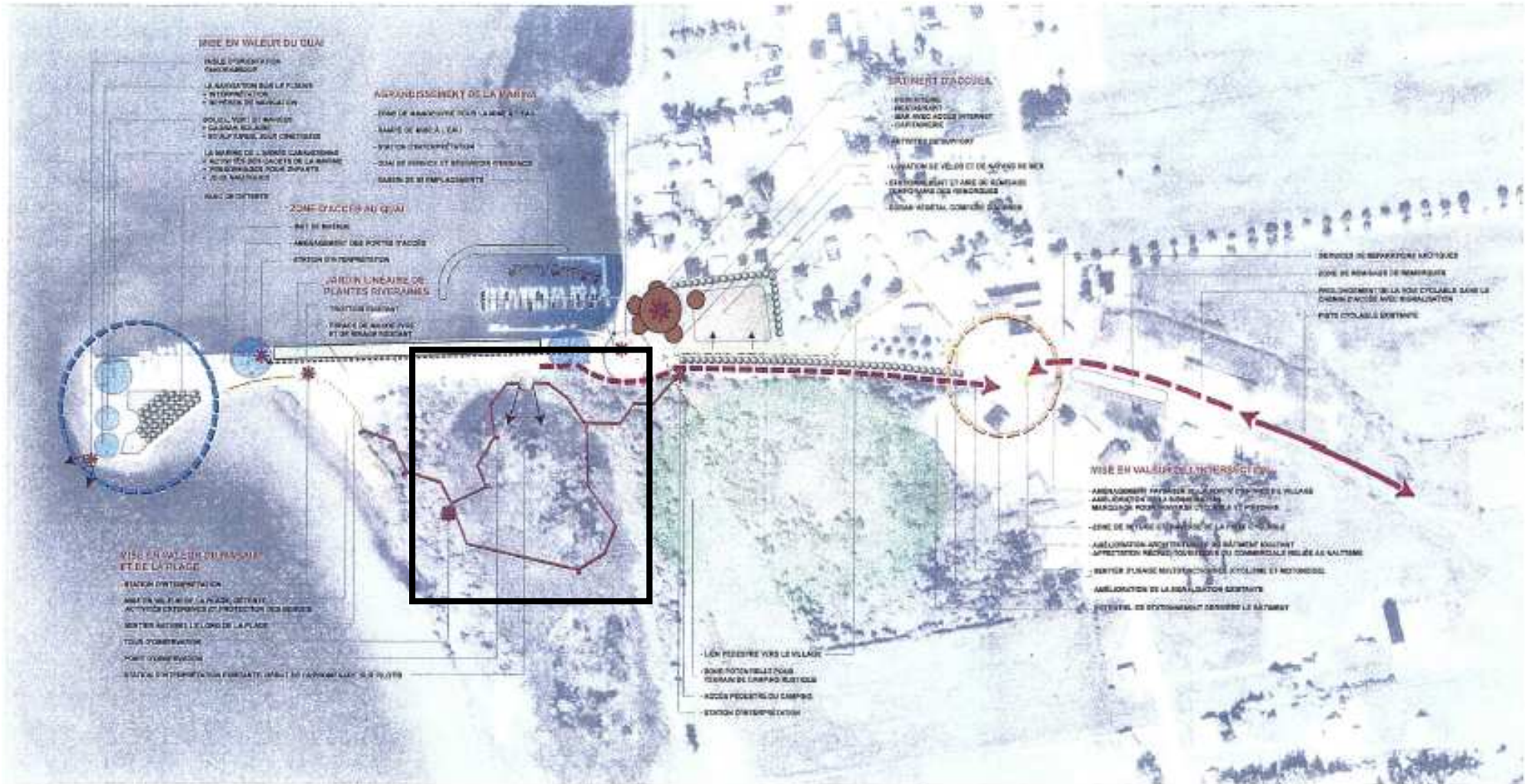
Cependant, un tel circuit aurait un trop grand impact sur le marais, vu sa faible superficie et il aurait pour effet de confiner les canards à l'intérieur de la boucle. Un second circuit de mise en valeur a donc été proposé par le Comité ZIP Les Deux Rives et il est disponible en annexe.

Au niveau local, la visibilité pourrait être améliorée à partir des routes primaires et secondaires qui donnent accès au site. Au niveau régional, la visibilité pourrait être intégrée aux activités proposées par les centres touristiques avoisinants (circuits avec le Centre de la Biodiversité, le Centre d'interprétation de Baie-du-Febvre, le parc écologique de la rivière Godefroy, le parc de la rivière Gentilly, la route bleue, la route verte, la route de navigateurs, la proximité de l'Auberge Godefroy, la ville de Trois-Rivières, le club Maikan, des randonnées nocturnes, etc.).

Parallèlement à ceci, le site doit assurer un usage multiressource dans une perspective de développement durable. Entre autres, l'utilisation de véhicules tout-terrains doit être limitée à la servitude actuelle, puisque leur utilisation dans la plaine inondable est

problématique. En effet, l'empiétement de ceux-ci perturbe la faune et détruit les habitats potentiels. Les déplacements de ceux-ci devraient être autorisés uniquement dans les sentiers prévus à cette fin.

Figure 5: Circuit proposé dans le concept de mise en valeur du parc portuaire de Sainte-Angèle-de-Laval



7.5 Activités et aménagements interdits sur le territoire

Conformément à l'entente de partenariat, l'actuelle servitude de conservation notariée par CIC interdit les activités suivantes :

- Activités forestières : toutes pratiques sylvicoles, dont l'abattage d'arbres, sont interdites, sauf pour assurer la sécurité publique, la réalisation ou l'entretien d'aménagements ou encore pour tenir des activités éducatives ou récréatives;
- Activités agricoles, sauf pour la réalisation ou l'entretien d'aménagements ou encore pour tenir des activités éducatives ou récréatives;
- Activités de plein air telles que l'allumage de feux, le camping ou utilisation comme parc de maisons ou de roulottes mobiles;
- Modifications du milieu aquatique, sauf pour les interventions qui sont nécessaires pour réaliser ou entretenir des aménagements fauniques ou encore pour limiter les dommages ou inondations causés par un barrage de castor ou toutes autres causes naturelles qui pourraient endommager les caractéristiques patrimoniales;
- Atténuations du sol, sauf pour la réalisation ou l'entretien d'aménagements ou encore pour tenir des activités éducatives ou récréatives;
- Bâtiments, constructions et infrastructures, sauf pour les bâtiments, constructions et infrastructures effectués dans le cadre d'aménagements fauniques et ceux reliés à la réalisation d'activités éducatives ou récréatives;
- Source de contamination, soit le dépôt de déchets ou autres matériaux ou produits dangereux ou toxiques.

7.6 Volet éducatif et social

Le site du marais de Sainte-Angèle est idéal pour permettre à la population de découvrir les milieux humides et les nombreux services écologiques qu'ils nous rendent. En effet, la connaissance de notre environnement favorise une plus grande sensibilisation face à la préservation des milieux sensibles ainsi qu'un sentiment d'appartenance plus important. Ce site représente un laboratoire idéal pour la réalisation de projets éducatifs et de sensibilisation pour les jeunes, par exemple en collaboration avec le projet PAJE. De plus, vu la proximité du Centre de biodiversité, il sera possible d'intégrer le site dans un programme d'activités de sensibilisation pour la population en général.

Objectifs

- Mise en oeuvre de situations d'apprentissage adaptées aux réalités du marais de Sainte-Angèle;
- Développement d'ententes de collaboration avec les écoles de la région pour la réalisation des situations d'apprentissage;
- Création d'activités de formation et d'information destinées à la communauté en collaboration avec le Centre de la biodiversité.

Les situations d'apprentissage permettront aux jeunes de:

- Découvrir les richesses du patrimoine naturel du fleuve;
- Développer un sentiment d'appartenance à leur milieu de vie;
- Être davantage sensibilisés face à l'importance de préserver les milieux humides et la biodiversité;
- Acquérir des compétences en résolution de problèmes et en réalisation de projet.

Volet	Bénéfices escomptés
Faune	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur des habitats fauniques - Meilleure compréhension du milieu humide comme habitat faunique
Territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur du paysage - Protection du territoire - Respect des richesses du milieu
Flore	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur des habitats floristiques - Meilleure compréhension du milieu humide comme habitat floristique
Humain	<ul style="list-style-type: none"> - Découverte du territoire - Sensibilisation de la population face à l'environnement - Sentiment d'appartenance et désir de préserver l'environnement du fleuve

8. MISE EN OEUVRE

- Reconnaissance du site par la municipalité-MRC en incluant le site du marais Sainte-Angèle dans le volet récréotouristique du schéma d'aménagement (Orientation 11);
- Élaboration de projets à réaliser avec des étudiants de la région (nettoyage, plantation, évaluation et suivi), voir la possibilité de jumelage avec Opération PAJE et avec les scouts de Bécancour;
- Compléter et réaliser le suivi du réseau de nichoirs pour canards arboricoles;
- Corvée de nettoyage publique;
- Installation de panneaux d'interprétation et de sensibilisation;
- Dépliants;
- Inscription dans certains guides de plein air et d'ornithologie;
- Parution dans les journaux locaux et revues;
- Mention sur le site web d'organismes locaux.

8.1 Financement

- Recherche de partenaires financiers pour analyse de faisabilité (aménagement) et réalisations;
- Participation des élèves via Opération PAJE.

9. MODALITÉS DE GESTION DES ACTIVITÉS

LISTE DES ACTIVITÉS DE GESTION À RÉALISER :

-Identification du site (affiche) : réalisé

-Définir les besoins en infrastructures (MRN/organisme local)

Le site pourrait éventuellement être mis en valeur en partenariat avec le Centre de la biodiversité du Québec, le CLD local et d'autres organismes locaux. Des rencontres avec les intervenants locaux et les utilisateurs sont requises pour évaluer les besoins en infrastructure. Dans le but d'assurer l'intégrité des aménagements et le respect de l'environnement, tous les groupes liés à l'environnement, les propriétaires des infrastructures (marina, quai) et les résidents environnants du site doivent être approchés afin d'évaluer leur intérêt et leur participation, ce qui a été réalisé en avril et mai 2012. La conclusion de cette consultation est la suivante : " Suite à la consultation publique, aucun organisme du milieu n'a manifesté son désaccord ou des réticences face au projet. Le comité Zip Les Deux Rives en conclut donc que le projet de passerelle sur pilotis au marais de Sainte-Angèle-de-Laval est accueilli favorablement par les acteurs et organismes du territoire (le détail de la consultation publique est disponible en annexe 6).

-Gestion des utilisateurs

Circulation en motoneige (MRN/organisme local)
Autres

-Surveillance du site (MRN/organisme local)

La propriété est grevée d'une servitude de conservation en faveur de Canards Illimités. Un suivi périodique est nécessaire pour s'assurer du respect des conditions émises dans la servitude. Ceci implique notamment une visite du site et des utilisateurs du milieu ainsi que la rédaction d'un rapport d'observation et de suivi de l'application générale de cette servitude.

Divers groupes de la région pourraient être en mesure d'investir du temps pour informer, sensibiliser et assurer le respect des lieux, en vertu d'entente ou de contrat de gestion avec le MRN (Secteur de la faune).

9.1 Autres activités

La réglementation provinciale et fédérale autorise et encadre la pratique des activités de prélèvement de la faune et d'oiseaux migrateurs (pêche, chasse et piégeage). La réglementation municipale peut toutefois limiter l'utilisation de certains engins (ex. : décharge d'armes à feu ou autres).

9.2 Tarification

L'utilisation des aménagements et la pratique des activités sur le territoire doivent demeurer gratuites autant que possible.

9.3 Contrôle et gestion du territoire

Sous la supervision et les recommandations du ministère des Ressources naturelles, la gestion du site pourrait être offerte à un organisme à vocation environnementale.

Plusieurs objectifs doivent lui être attribués :

- Développer un réseau de bénévoles;
- Initier des activités communautaires;
- Organiser des journées thématiques;
- Distribuer de l'information;
- Faire des activités de sensibilisation;
- Initier des projets scolaires;
- Informer la population, les organismes et groupes liés au territoire;

- Procéder à des activités d'acquisition de connaissances;
- Trouver des fonds pour assurer l'acquisition de connaissances, le suivi des activités et la pérennité des lieux;
- Etc.

10. CONCLUSION

Explorer les opportunités de partenariat à consolider avec les acteurs concernés :
-organismes locaux : Comité ZIP Les Deux Rives, Centre de la Biodiversité du Québec, CLD de la MRC de Bécancour, COTR, Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, Opération PAJE, CRRNT.

11. RÉFÉRENCES

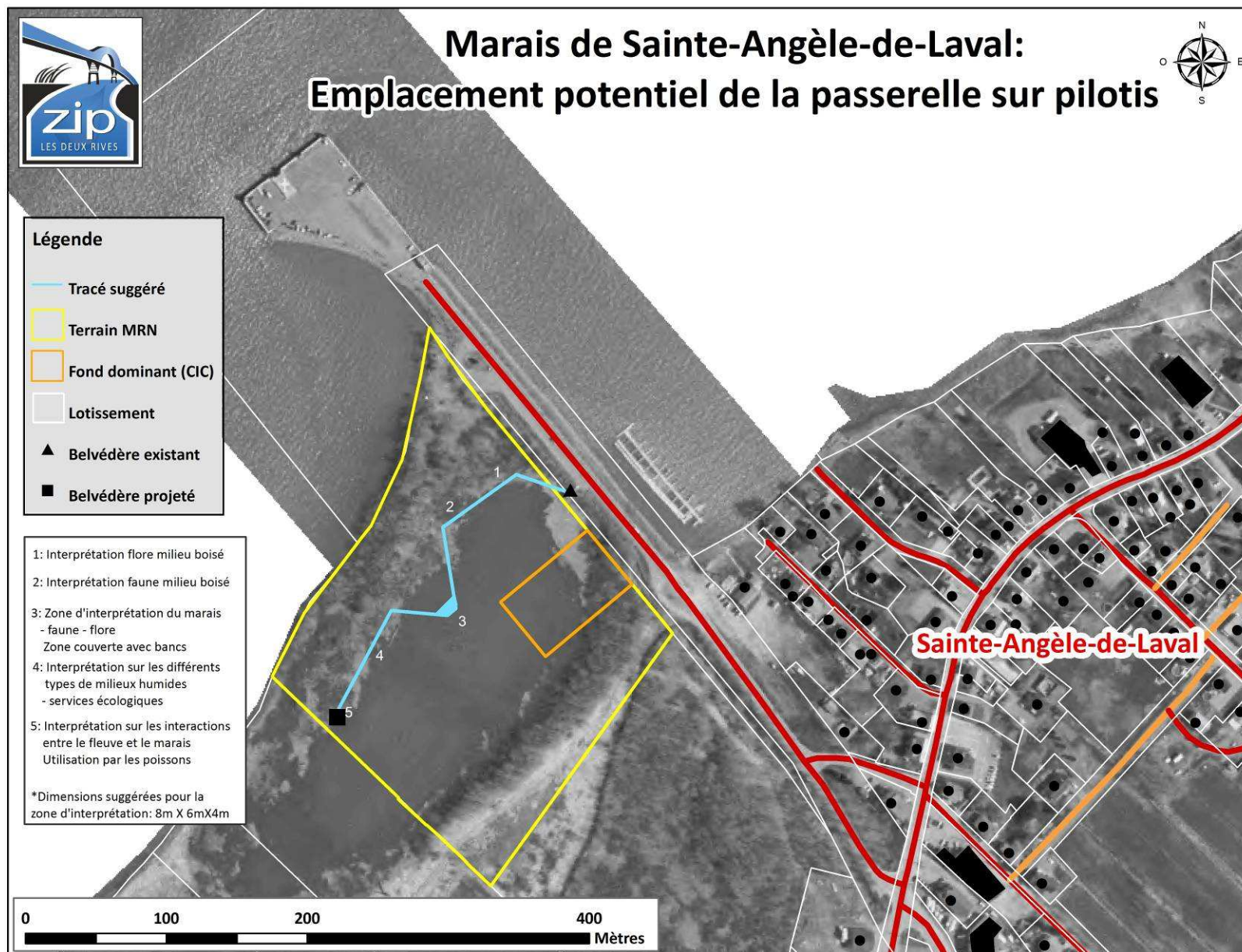
Guérin, A. 2005. Évaluation et classification du potentiel des milieux secteur rive-sud du fleuve St-Laurent. Comité ZIP les Deux Rives.

Canards Illimités. 2010. Guide de gestion des sites aménagés et des propriétés acquises par Canards Illimités dans le cadre des ententes de partenariat financier CI-MRNF (2003-2013). 11 pages et annexes.

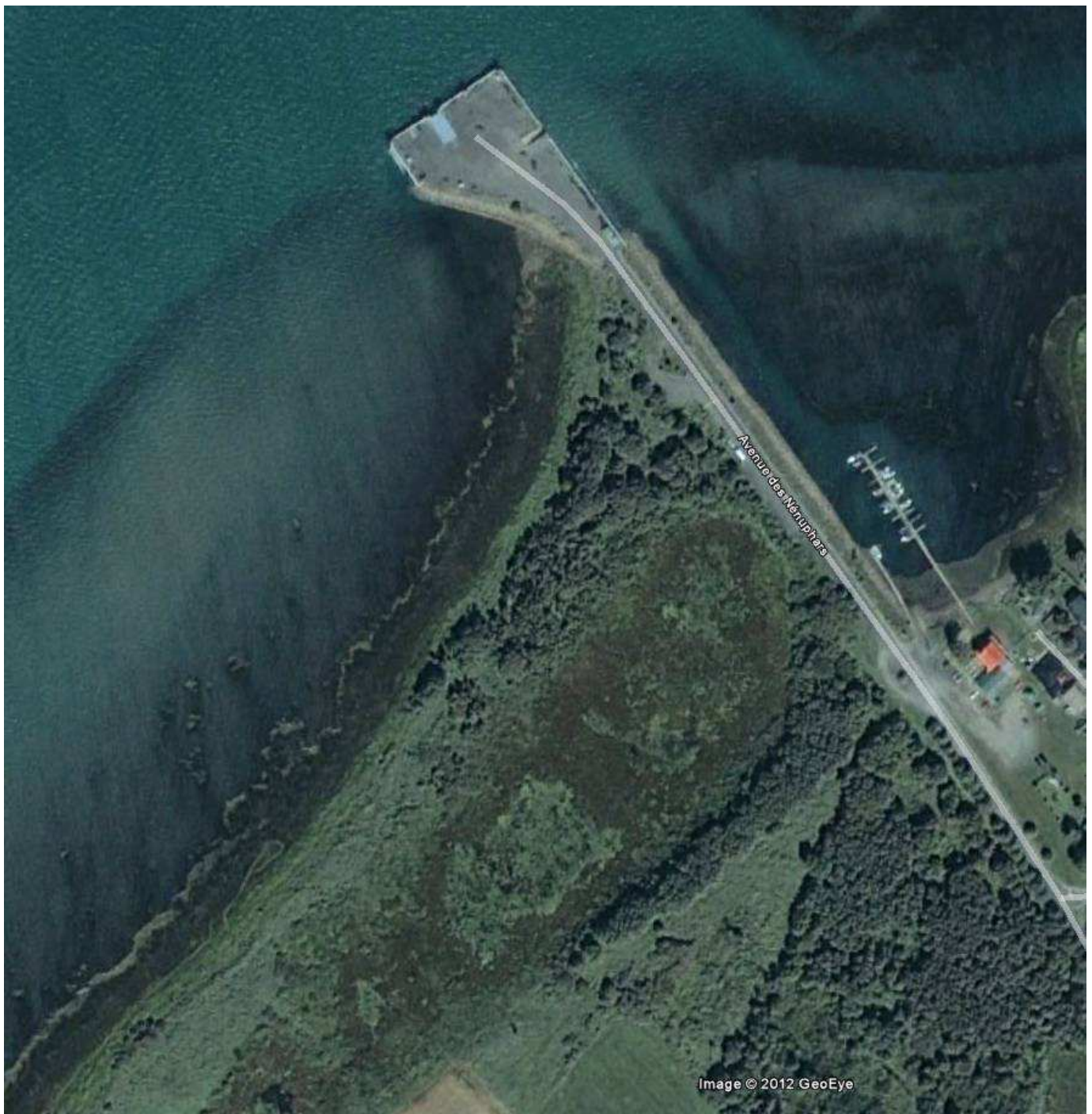
Lacoursière, S. 2010. Inventaire faunique et floristique du marais de Sainte-Angèle-de-Laval (municipalité de Bécancour). Comité ZIP Les Deux Rives. 33 p. et annexes.

Plan de développement de la marina de Sainte-Angèle-de-Laval, 2003. Circuit proposé dans le concept de mise en valeur du parc portuaire de Sainte-Angèle-de-Laval.

Annexe 1: Proposition d'aménagement de mise en valeur réalisée par le comité ZIP Les Deux Rives



Annexe 2: Image Google Earth du marais



Annexe 3: Tableau de l'inventaire floristique du marais de Sainte-Angèle

Inventaire de l'ensemble des espèces du marais		
Herbacées		
Nom commun	Nom anglais	Nom latin
Acorus Roseau	Sweet flag	<i>Acorus Calamus</i>
Alpiste roseau	Reed canary grass	<i>Phalaris Arundinacea</i>
Anémone du Canada	Canadian anemone	<i>Anemone Canadensis</i>
Apios d'Amérique	Ground nut	<i>Apios americana</i>
Apocyn à feuilles d'Androsème	Spreading dogbane	<i>Apocynum androsaemifolium</i>
Ariséma rouge-foncé	Jack-in-the-pulpit	<i>Arisema atrorubens</i>
Asclépiade incarnate	Swamp milkweed	<i>Asclepias incarnata</i>
Berle douce	Water parsnip	<i>Sium suave</i>
Bident sp.	Beggar-ticks	<i>Bidens sp.</i>
Butome à ombelle	Flowering rush	<i>Butomus ombellatus</i>
Calamagrostis du Canada	Canada reed-grass	<i>Calamagrostis Canadensis</i>
Carex luisant	Shinning sedge	<i>Carex lurida</i>
Cicutaire bulbifère	Bulb-bearing	<i>Cicuta bulbifera</i>
Cornifle nageante	Hornwort	<i>Ceratophyllum demersum</i>
Cresson amphibie	Amphibious water-cress	<i>Rorippa amphibia</i>
Éléocharide sp.	Spike-rush	<i>Eleocharis sp.</i>
Eupatoire maculée	Estern Joe-Pye weed	<i>Eupatorium maculatum</i>
Eupatoire perfoliée	Boneset	<i>Eupatoriumperfoliatum</i>
Fougère-à-l'autruche	Ostrich fern	<i>Matteuccia struthiopteris</i>
Gaillet sp.	Bedstraw	<i>Galium sp.</i>
Glycérie géante	Tall glyceria	<i>Glyceria grandis</i>
Grand nénuphar jaune	Spatterdock	<i>Nuphar variegatum</i>
Hydrocharide Grenouillette	European frog-bit	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>
Impatiente du cap	Spotted touch-me-not	<i>Impatiens capensis</i>
Iris faux-acore	Yellow iris	<i>Iris pseudacorus</i>
Lampourde de Chine	Cocklebur	<i>Xanthium strumarium (chinense)</i>
Laportéa du Canada ou Ortie	Canada Nettle	<i>Laportea canadensis</i>
Lentille d'eau mineure	Lesser duckweed	<i>Lemna minor</i>
Lentille d'eau spirodèle	Larger duckweed	<i>Spirodela polyrhiza</i>
Lenticule trisulquée	Ivy-leaved duckweed	<i>Lemna trisulca</i>
Liserons des haies	Hedge bindweed	<i>Convolvulus sepium</i>
Lycopie sp.	Bugle-weed	<i>Lycopus sp.</i>
Menthe du Canada	American mint	<i>Mentha canadensis</i>
Mimule à fleurs entrouvertes	Monkey-flower	<i>Mimulus ringens</i>
Morelle douce-amère	Bittersweet nightshade	<i>Solanum dulcamara</i>
Nymphéa odorant	Sweet-scented water lily	<i>Nymphaea odorata</i>
Onoclée sensible	Sensitive-fern	<i>Onoclea sensibilis</i>

Osmonde royale	Royal fern	<i>Osmunda regalis</i>
Pigamon pubescent	Pubescent Meadow-Rue	<i>Thalictrum pubescens</i>
Pontédérie cordée	Pickerel weed	<i>Pontederia cordata</i>
Potentille palustre	Marsh cinquefoil	<i>Potentilla palustris</i>
Prêle fluviatile	Water horsetail	<i>Equisetum fluviatile</i>
Quenouille	Broad leaved cat-tail	<i>Typha latifolia</i>
Renouée à feuille de patience	Dock-leaved knot-weed	<i>Polygonum lapathifolium</i>
Renouée persicaire	Lady's-thumb	<i>Polygonum persicaria</i>
Rubanier à gros fruits	Great bur reed	<i>Sparganium eurycarpum</i>
Rumex sp.	Dock	<i>Rumex sp.</i>
Sagittaire latifoliée	Common arrowhead	<i>Sagittaria latifolia</i>
Salicaire pourpre	Purple loosestrife	<i>Lythrum salicaria</i>
Scirpe d'Amérique	American bulrush	<i>Scirpus americanus</i>
Scirpe fluviatile	River bulrush	<i>Scirpus fluviatilis</i>
Souchet comestible	Edible cyperus	<i>Cyperus esculentus</i>
Spartine pectinée	Prairie cordgrass	<i>Spartina pectinata</i>
Stéironéma cilié	Ciliate steironema	<i>Steironema ciliatum</i>
Sumac grim pant	Poison ivy	<i>Rhus radicans</i>
Verge d'or sp.	Goldenrod	<i>Solidago sp.</i>
Vesce jargeau	Coe vetch	<i>Vicia cracca</i>
Vigne des rivages	Wild grape	<i>Vitis riparia</i>

Arbustes

Nom commun	Nom anglais	Nom latin
Cornouiller stolonifère	Dogwood	<i>Cornus stolonifera</i>
Saule fragile	Crack willow	<i>Salix fragilis</i>
Saule sp.	Willow	<i>Salix sp.</i>

Arbres

Nom commun	Nom anglais	Nom latin
Érable argenté	Silver maple	<i>Acer saccharinum</i>
Érable à giguère	Manitoba maple	<i>Acer negundo</i>
Frêne rouge	Red ash	<i>Fraxinus pennsylvanica</i>
Peuplier deltoïde	Cottonwood	<i>Populus deltoides</i>
Saule fragile	Crack willow	<i>Salix fragilis</i>
Saule sp.	Willow	<i>Salix sp.</i>

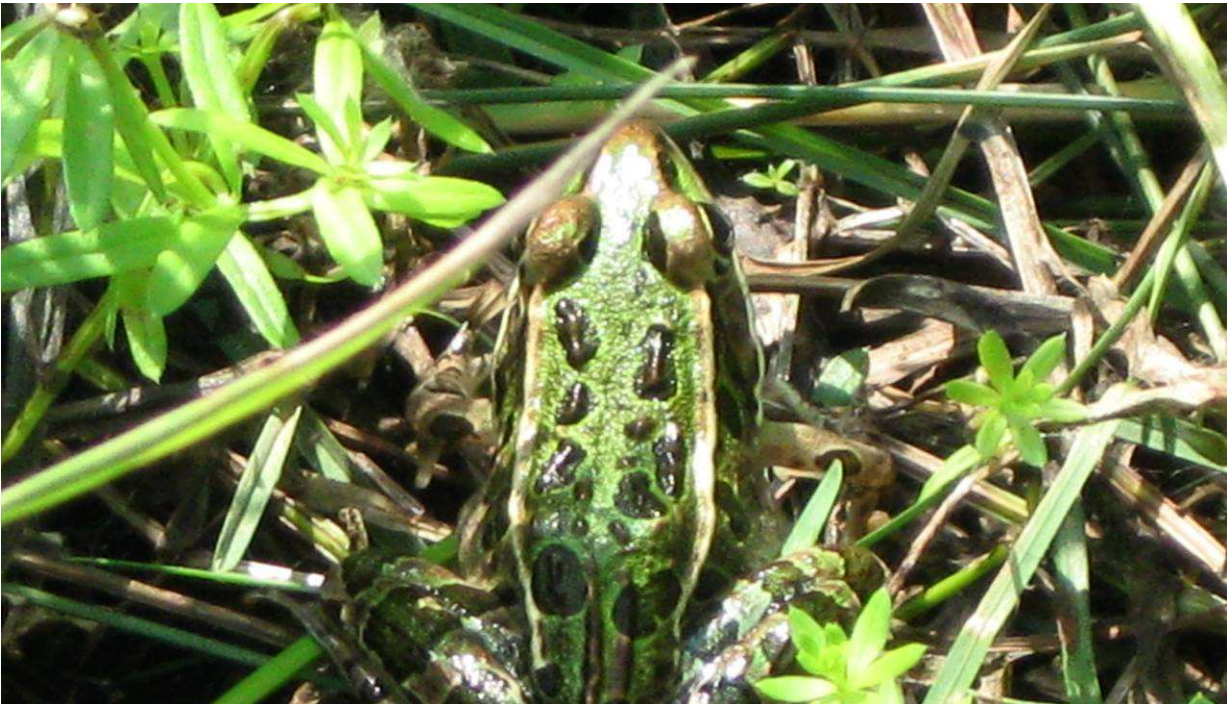
Source: LACOURSIÈRE, 2010

Annexe 4: Photographies (Sophie Lacoursière)

Belvédère d'observation existant



Grenouille Léopard (très présentes aux abords du marais)



Emplacement approximatif de la tour d'observation proposée (vue sur le port de Trois-Rivières et sur le pont Laviolette)



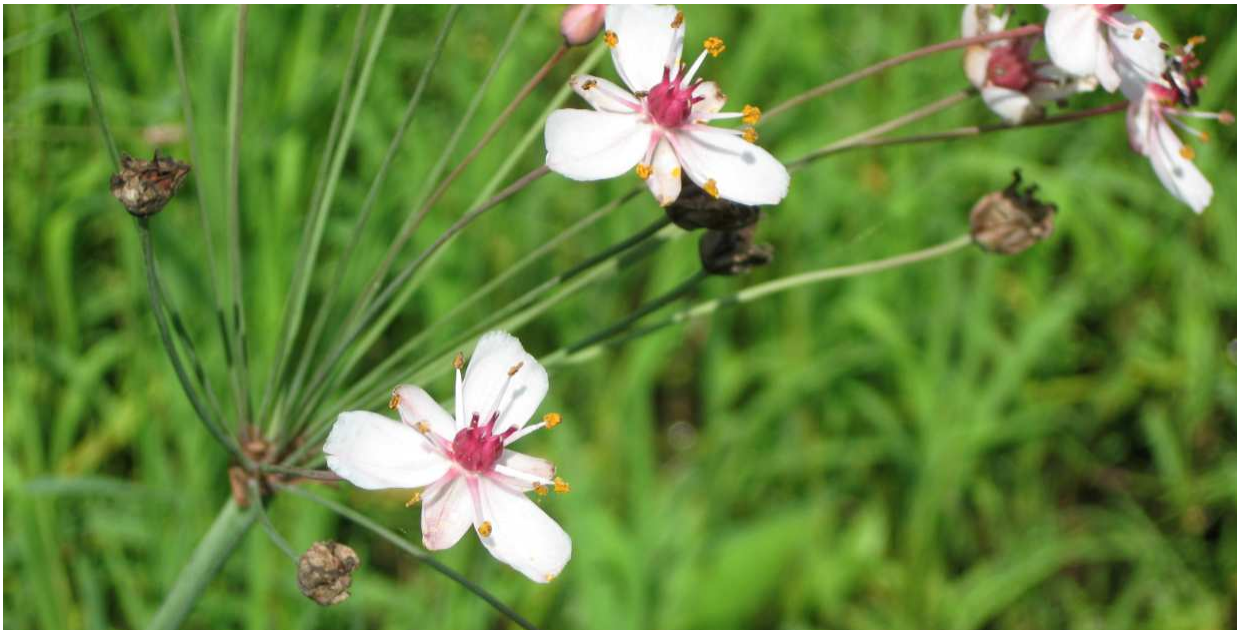
Iris jaune en floraison au printemps dans le marais



Nymphéa tubéreux dans la cuvette centrale du marais



Butome à ombelle (espèce envahissante présente dans le marais)



Canards dans le marais de Sainte-Angèle au printemps



Marais en hiver vu du belvédère

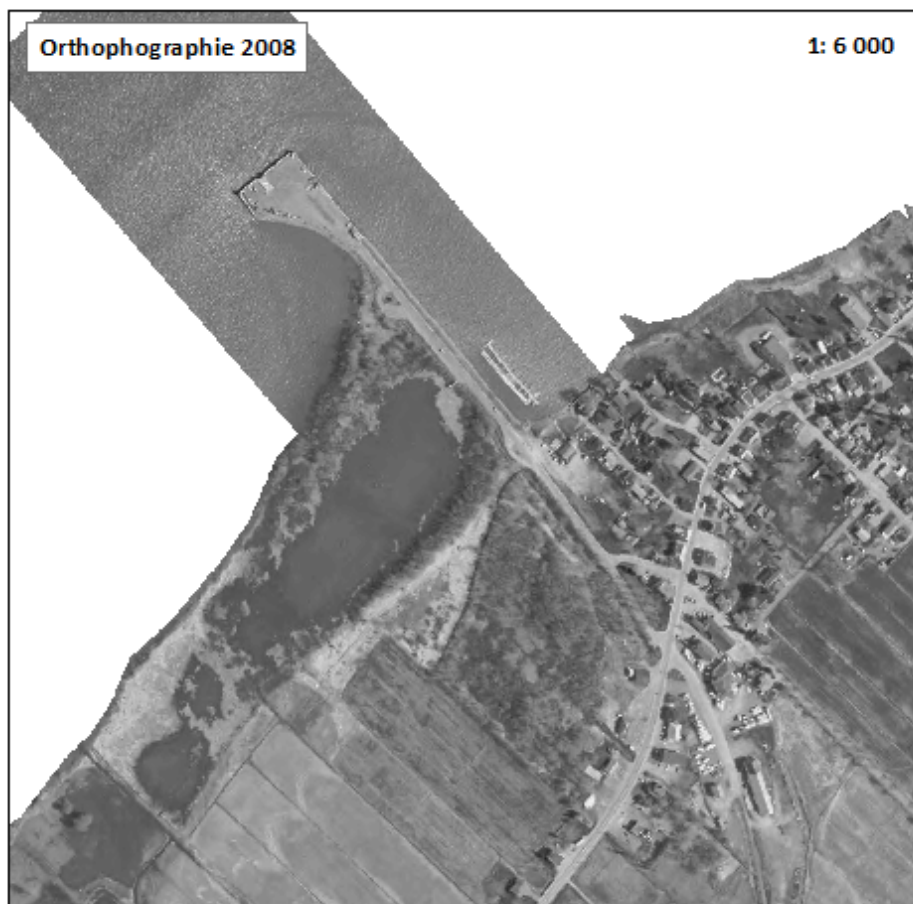


Annexe 5: Évolution morphologique du marais de Sainte-Angèle-de-Laval de 1964 à 2008



Comité ZIP Les Deux Rives, 2012

Évolution morphologique du marais de Sainte-Angèle-de-Laval de 1964 à 2008 (suite)



L'évolution du marais de Sainte-Angèle-de-Laval au cours des 45 dernières années environ est significative. Comme il est possible de le constater sur les images précédentes, la superficie du marais a diminué. Le milieu humide adjacent semble lui aussi avoir perdu de la superficie. Par contre, le niveau d'eau de 1964 semblait être très bas, ce qui peut avoir un impact sur la superficie du milieu humide visible.

Lors de la consultation des voisins immédiats du marais pour l'établissement de la passerelle, deux d'entre eux ont manifesté une inquiétude par rapport au niveau d'eau dans le marais, qui est à la baisse. Un voisin nous a affirmé avoir pêché dans le marais il y a plusieurs années, mais aujourd'hui, ce n'est plus possible. Puisque ces témoignages vont dans le même sens que ce qui est révélé par l'évolution morphologique, il serait important d'assurer un niveau d'eau minimal dans le marais par l'installation d'un ouvrage de régularisation des eaux. En effet, il est possible que l'effet de cuvette se soit estompé au fil des années et que l'eau demeure moins longtemps dans le marais. Un ouvrage de régularisation des eaux permettrait de maintenir un bon niveau d'eau ainsi que la libre circulation du poisson. De plus, cela permettrait d'éviter que les plantes envahissantes de bas marais, actuellement présentes, ne prennent de l'expansion et assèchent complètement le marais.

Cette possibilité devra être envisagée avec le ministère des Ressources Naturelles.

Annexe 6: Bilan de la consultation publique



COMITÉ DE ZONES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES (ZIP) LES DEUX RIVES

6487, Boul. des Chenaux
Trois-Rivières, (Qc), G8Y 5A9

Téléphone : (819) 375-8699
Télécopie : (819) 375-8855

Courriel : administration@zip2r.org
Internet : <http://www.zip2r.org>

**BILAN DE LA CONSULTATION PUBLIQUE TENUE EN AVRIL-MAI 2012
POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PASSERELLE SUR PILOTIS AU MARAIS DE SAINTE-
ANGÈLE-DE-LAVAL (BÉCANCOUR)**

Présenté à la

VILLE DE BÉCANCOUR

Juin 2012

TABLE DES MATIÈRES

1. INFORMATION SUR LE PROJET.....	1
2. LISTE DES ORGANISMES À CONTACTER.....	1
3. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	2
4. BILAN DE LA CONSULTATION	3
ANNEXES.....	4

1. INFORMATION SUR LE PROJET

Depuis maintenant plusieurs années, la Ville de Bécancour, en collaboration avec les acteurs du milieu, travaille à l'établissement d'une passerelle sur pilotis au marais de Sainte-Angèle-de-Laval. En effet, ce petit milieu humide, situé à l'ouest du quai de Sainte-Angèle, regorge de richesses que la ville aimerait faire découvrir à la population tout en respectant son intégrité écologique. De ce fait, la ville de Bécancour a mandaté le comité ZIP Les Deux Rives pour sonder l'opinion des différents groupes oeuvrant sur le territoire et si possible, obtenir leur appui moral au projet.

2. LISTE DES ORGANISMES À CONTACTER

Lors d'une rencontre avec la ville de Bécancour, tenue en février 2012, une liste des organismes à consulter a été élaborée. Voici la liste en question:

<p>École primaire Explorami 1100, avenue des Iris Sainte-Angèle-de-Laval, Bécancour (Québec) G9H 2R6 Personne ressource: (en attente) Téléphone : 819 863-5821, poste 4321 Télécopieur : 819 222-9748 Courriel: de.explorami@admin.csriverraine.qc.ca</p>	<p>Comité de loisirs Ste-Angèle 1175 rue des Marguerites Sainte-Angèle-de-Laval G9H 2R8 Personne ressource : Cindy Roof, présidente Téléphone : (819) 222-8482</p>
<p>Centre de la diversité biologique du Québec 1800 avenue des Jasmins Bécancour G9H 2S2 Personne ressource : Carole Bellerose Téléphone : 819 222-5665 Courriel :</p>	<p>Comité d'embellissement de Ste-Angèle 15165 boulevard Bécancour Bécancour G9H 2M4 Personne ressource : Françoise Poulin Téléphone : (819) 222-5879 Courriel : f.poulin@live.ca</p>
<p>MRC de Bécancour 3689 boulevard Bécancour, Bureau 1 Bécancour G9H 3W7 Personne ressource : André Roy Téléphone : 819) 298-2070 Télécopieur : (819) 298-2041 Courriel :</p>	<p>Conseil communautaire du secteur Bécancour inc. 3025 avenue Nicolas-Perrot Bécancour G9H 3C1 Personne ressource : Gilles Léonard, président Téléphone : 819 294-2752 Télécopieur : 819 294-6066 Courriel : ccsb@live.ca</p>
<p>Club de l'âge d'or de Ste-Angèle-de-Laval 12600 boul. Bécancour Sainte-Angèle-de-Laval</p>	<p>Corporation de développement communautaire de la MRC de Bécancour (CDC) 14135 boulevard Bécancour, bureau A</p>

G9H 2K4 Personne ressource : Marcel Deshaies Téléphone : (819) 222-5688 Courriel :	Bécancour G9H 2K8 Personne ressource : Émilie Roy Element Téléphone : (819) 222-5316 Télécopieur : (819) 222-8316 Courriel : cdcbecancour@cgocable.ca
RESTO BAR MARINA STE-ANGÈLE INC. 805 avenue des Nénuphars Bécancour G9H 2T3 Personne ressource : Serge Thibodeau (Éric, son fils) Téléphone : 222-8388	JUNEX INC. 5000 Pierre-Thibault Bécancour Personne ressource : Monic Harbour Téléphone : 418-654-9661
Comité de loisirs Bécancour 8655 boulevard Bécancour Bécancour G9H 4V5 Personne ressource : Nancy Gélinas et Steve St-Jean Téléphone : (819) 294-1089 Courriel : loisirs_becancour@live.fr	Comité d'embellissement de Bécancour 2040 av. Mgr Moreau Bécancour G9H 2W8 Personne ressource : Annie Beauchesne Téléphone : (819) 294-6027 Télécopieur : (819) 294-2230
Tourisme Bécancour 1005, boul. de Port-Royal Bécancour, secteur Saint-Grégoire (Québec) G9H 4Y2 Personne ressource : Fabiola Aubry Téléphone : 819 233-4636 Télécopieur : 819 233-3163 Courriel : f.aubry@cldbecancour.qc.ca	Tecni Métric inc. 844, rue des Ursulines Trois-Rivières (Québec) G9A 5B9 Personne ressource: Roland Milette Téléphone : (819) 376-3474 Télécopieur : (819) 376-5540 Courriel : mga@tecni-metric.ca
Propriétaires privés (voisin) André Beaumier 15275 Bd Bécancour Ste-Angèle-de-Laval, QC	

Nous avons reçu plusieurs lettres d'appui provenant de cette liste (Voir en annexe 1). Cependant, deux lettres nous ont été retournées par la poste car elles n'ont pu être remises aux destinataires soient les lettres de Junex et du Comité d'embellissement de Bécancour.

3. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Les voisins immédiats du marais, soient M. André Beaumier, M. Roland Milette de Tecni-métric et un des propriétaire de la marina de Sainte-Angèle M. Éric Thobideau ont été rencontrés de façon individuelle. Nous leur avons exposé le projet et indiqué le tracé de la passerelle qui a été approuvé à la fois par la Ville de Bécancour, le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune et Canards illimités Canada. Tous sont en accord avec le projet et certains sont même très enthousiastes.

Les autres organismes ont reçu une description du projet (voir annexe 2) ainsi qu'une lettre de demande d'appui pour le projet et tel que mentionné plus haut, plusieurs d'entre eux nous ont fait parvenir une lettre d'appui.

4. BILAN DE LA CONSULTATION

Suite à la consultation publique, aucun organisme du milieu n'a manifesté son désaccord ou des réticences face au projet. Le comité Zip Les Deux Rives en conclue donc que le projet de passerelle sur pilotis au marais de Sainte-Angèle-de-Laval est accueilli favorablement par les acteurs et organismes du territoire.

ANNEXE 1



Bécancour, le 16 mai 2012

Madame Mylène Vallée, directrice par intérim
Comité ZIP Les Deux Rives
6487, Boul. Des Chenaux
Trois-Rivières, Qué.
G8Y 5A9

Objet: Appui pour le développement du projet de passerelle sur pilotis au marais de Sainte-Angèle de-Laval à Bécancour.

Madame Vallée,

Nous avons pris connaissance de votre projet concernant le *développement du volet éducatif du projet de passerelle sur pilotis au marais de Sainte-Angèle-de-Laval à Bécancour*. Ce projet de préservation, de mise en valeur et d'éducation face aux milieux humides fluviaux est primordial dans le contexte actuel, vu la perte importante de ces superficies au cours des dernières années.

Notre organisme est très intéressé par la mise en place d'un tel projet. En effet, les membres de notre organisation pourrons utiliser cette installation pour découvrir les richesses que renferme le marais de Sainte-Angèle. De plus, nous travaillerons à faire découvrir ce milieu humide afin de favoriser la sensibilisation de la population face à l'environnement qui l'entoure et à l'importance de préserver ces habitats sensibles.

Ainsi, la FADOQ Club de Sainte-Angèle de Laval est très fière d'appuyer ce projet qui permettra de mener à terme ce dossier d'envergure régional.

Je vous prie, Madame Vallée, d'accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.


M. Marcel Deshaies
Président

Le 26 avril 2012

Madame Mylène Vallée, directrice par intérim
Comité ZIP Les Deux Rives
6487, boul des Chenaux
Trois-Rivières (Québec)
G8Y 5A9

Objet : Appui pour le développement du projet de passerelle sur pilotis au marais de Sainte-Angèle de-Laval à Bécancour.

Madame Vallée,

Nous avons pris connaissance de votre projet concernant le *développement du volet éducatif du projet de passerelle sur pilotis au marais de Sainte-Angèle de-Laval à Bécancour*. Ce projet de préservation, de mise en valeur et d'éducation face aux milieux humides fluviaux est primordial dans le contexte actuel, vu la perte importante de ces superficies au cours des dernières années.

Notre organisme se sent très concerné par ce projet puisque notre mission vise l'éducation et la protection de la biodiversité du Québec en particulier. Ce site est notre voisin et nous souhaitons nous impliquer dans son interprétation dans le futur. La mise en place d'un tel projet nous réjouit et quelle belle façon de découvrir les richesses que renferme le marais de Sainte-Angèle. De plus, nous poursuivrons notre travail à faire découvrir ce milieu humide et favoriser la sensibilisation de la population face à l'environnement qui l'entoure et à l'importance de préserver ces habitats sensibles.

Ainsi, le Centre de la Biodiversité du Québec à Bécancour est très fier et s'empresse d'appuyer ce projet qui permettra de mener à terme ce dossier d'envergure régional.

Je vous prie, Madame Vallée, d'accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Carole Bellerose, directrice générale
Centre de la biodiversité du Québec à Bécancour

Bécancour, le 7 mai 2012

Madame Mylène Vallée, directrice par intérim
Comité ZIP Les Deux Rives
6487, boul des Chenaux
Trois-Rivières (Québec)
G8Y 5A9

Objet : Appui pour le développement du projet de passerelle sur pilotis au marais de Sainte-Angèle de-Laval à Bécancour.

Madame Vallée,

Nous avons pris connaissance de votre projet concernant le *développement du volet éducatif du projet de passerelle sur pilotis au marais de Sainte-Angèle de-Laval à Bécancour*. Ce projet de préservation, de mise en valeur et d'éducation face aux milieux humides fluviaux est primordial dans le contexte actuel, vu la perte importante de ces superficies au cours des dernières années.

Notre organisme est très intéressé par la mise en place d'un tel projet. En effet, les membres de notre organisation pourrons utiliser cette installation pour découvrir les richesses que renferme le marais de Sainte-Angèle. De plus, nous travaillerons à faire découvrir ce milieu humide afin de favoriser la sensibilisation de la population face à l'environnement qui l'entoure et à l'importance de préserver ces habitats sensibles.

Ainsi, (nom de votre organisme) est très fier d'appuyer ce projet qui permettra de mener à terme ce dossier d'envergure régional.

Je vous prie, Madame Vallée, d'accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Line Audet
Coordonatrice



Bécancour, le 9 mai 2012

Madame Mylène Vallée, directrice par intérim
Comité ZIP Les Deux Rives
6487, boul des Chenaux
Trois-Rivières (Québec)
G8Y 5A9

Objet : Appui pour le développement du projet de passerelle sur pilotis au marais de Sainte-Angèle-de-Laval à Bécancour.

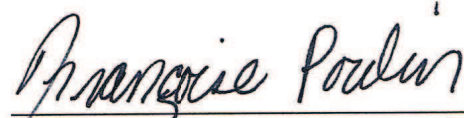
Madame Vallée,

J'ai pris connaissance de votre projet concernant le *développement du volet éducatif du projet de passerelle sur pilotis au marais de Sainte-Angèle-de-Laval à Bécancour*. Ce projet de préservation, de mise en valeur et d'éducation face aux milieux humides fluviaux est primordial dans le contexte actuel, vu la perte importante de ces superficies au cours des dernières années.

Je suis est très intéressée par la mise en place d'un tel projet. En effet, mes collègues de travail pourrons utiliser cette installation pour découvrir les richesses que renferme le marais de Sainte-Angèle. De plus, nous travaillerons à faire découvrir ce milieu humide afin de favoriser la sensibilisation de la population face à l'environnement qui l'entoure et à l'importance de préserver ces habitats sensibles.

Ainsi, *Architecture de Paysage*, Françoise Poulin est très fier d'appuyer ce projet qui permettra de mener à terme ce dossier d'envergure régional.

Je vous prie, Madame Vallée, d'accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Françoise Poulin, architecte paysagiste



ARCHITECTURE DE PAYSAGE

15 165, boul. Bécancour, Bécancour (Québec) G9H 2M4

Françoise Poulin, Architecte paysagiste
Tél. Téléc. : 819-222-5879
Courriel: f.poulin@live.ca

RÉSOLUTION

Extrait du procès-verbal d'une session ordinaire du Conseil de la MRC de Bécancour, séance tenue à Ville de Bécancour (secteur Gentilly – salle Yvon-Guimond), le 9^e jour du mois de mai 2012 à 20h00

Deschaillons-sur-St-Laurent

Sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet suppléant et maire de Sainte-Françoise, à laquelle séance sont représentées les municipalités suivantes:

Fortierville

Ville de Bécancour - M. Fernand Croteau, maire suppléant
- M. Mario Gagné, représentant

Deschaillons-sur-Saint-Laurent - M. Christian Baril, maire
Fortierville - M. Normand Gagnon, maire

Lemieux - M. Jean-Louis Belisle, maire

Manseau - M. Guy St-Pierre, maire

Lemieux

Parisville - M. Maurice Grimard, maire

Sainte-Cécile-de-Lévrard - M. Simon Brunelle, maire

Sainte-Marie-de-Blandford - M. Louis Martel, maire

Sainte-Sophie-de-Lévrard - M. Jean-Guy Beaudet, maire

Saint-Pierre-les-Becquets - M. Jean-Guy Paré, maire

Saint-Sylvère - M. Claude Beaudoin, maire

Manseau

et tous formant quorum.

RÉSOLUTION # 2012-05-118

appui au projet

« passerelle sur pilotis au marais de Sainte-Angèle-de-Laval

Parisville

CONSIDÉRANT le projet de passerelle sur pilotis au marais de Sainte-Angèle-de-Laval;

CONSIDÉRANT les objectifs du projet soit :

Ste-Cécile-de-Lévrard

- mettre en place des éléments d'auto-interprétation et de sensibilisation, favoriser la découverte du marais et sa grande biodiversité;
- faire découvrir le marais et sa grande biodiversité à la population tout en préservant son intégrité écologique;
- mettre en place des activités favorisant le développement d'une conscience environnementale et d'un lien d'appartenance;
- concentrer les utilisateurs à un même endroit et instaurer des politique d'utilisation;

Ste-Françoise

CONSIDÉRANT la technique utilisée pour l'installation des pieux qui minimise les impacts sur l'environnement;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Paré

Ste-Marie-de-Blandford

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC de Bécancour accorde son appui audit projet.

ADOPTÉE

Ste-Sophie-de-Lévrard

S

Mario Lyonnais
Préfet suppléant

S

André Roy, MBA
Dir. général et sec.-trésorier

St-Pierre-les-Becquets

COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Donnée à Bécancour (secteur Gentilly), ce 16 mai 2012.

St-Sylvère

André Roy, MBA
Directeur général et secrétaire-trésorier

Ville de Bécancour

ANNEXE 2



Comité de Zones d'Interventions Prioritaires (ZIP) Les Deux Rives

6487, boul. des Chenaux
Trois-Rivières (Qc) G8Y 5A9
Tél. : (819) 375-8699 / Téléc. : (819) 375-8855
Courriel : administration@zip2r.org
Site internet : <http://www.zip2r.org>

Projet d'implantation d'une passerelle sur pilotis au marais de Sainte-Angèle-de-Laval (Bécancour)



Avril 2012

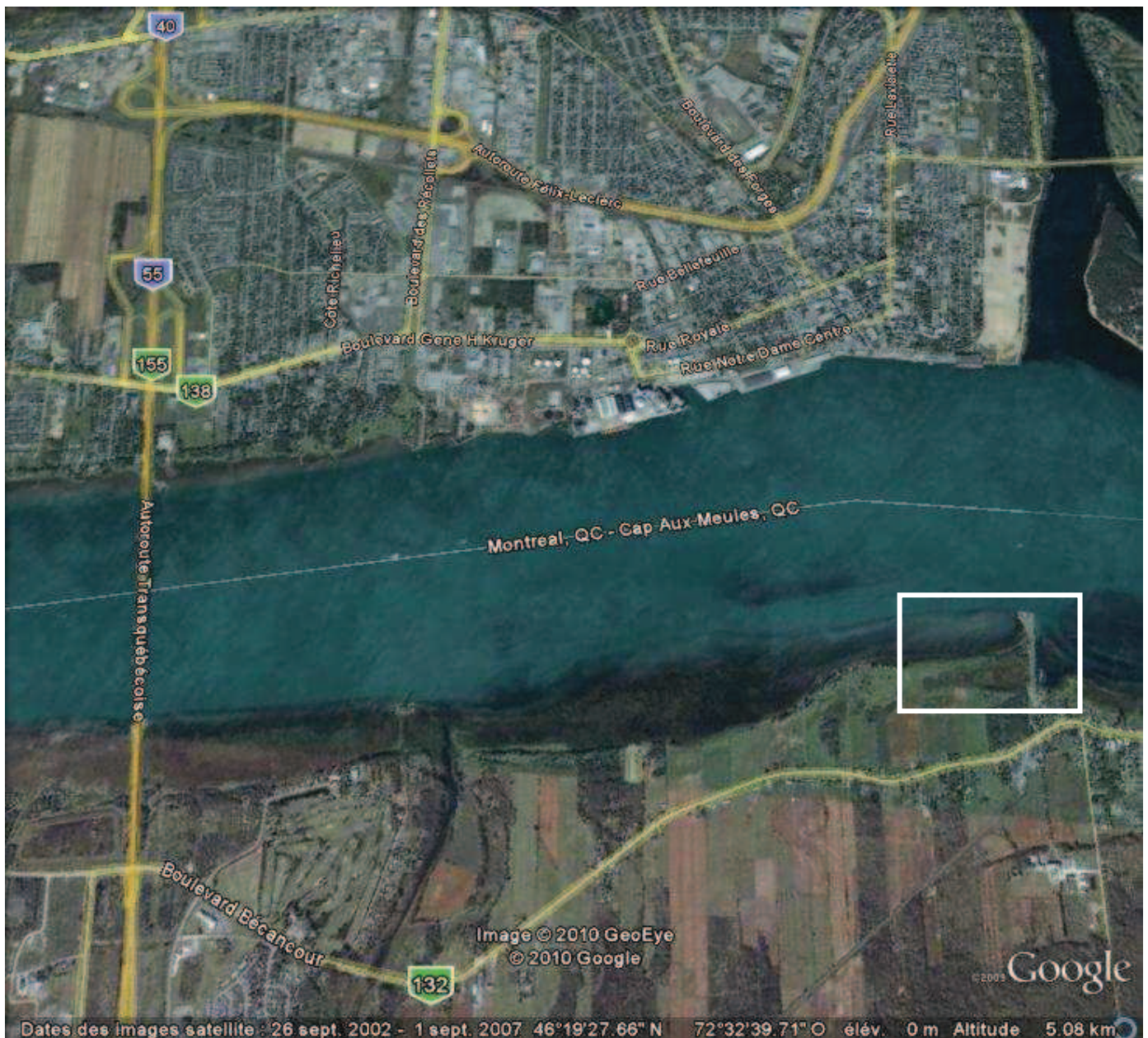
Localisation du marais de Sainte-Angèle: Municipalité de Bécancour, secteur Sainte-Angèle-de-Laval, à l'ouest du quai.

Superficie du milieu humide: un peu moins de 10 hectares.

Superficie du terrain sur lequel des aménagements de mise en valeur sont projetés: environ 5 hectares.

Propriétaires du terrain: Ministère des ressources naturelle et de la Faune et Canards illimités.

Aménagements projetés: Passerelle sur pilotis d'une longueur de 300 mètres environ comprenant des panneaux d'interprétation, un belvédère d'observation et une zone d'interprétation.



Emplacement de la passerelle projetée:



Objectifs principaux du projet:

- Mettre en place des éléments d'auto-interprétation et de sensibilisation;
- Faire découvrir le marais et sa grande biodiversité à la population tout en préservant son intégrité écologique;
- Mettre en place des activités favorisant le développement d'une conscience environnementale et d'un lien d'appartenance;
- Concentrer les utilisateurs à un même endroit et instaurer des politiques d'utilisation.

Impacts environnementaux:

La passerelle sera constituée de pieux vissés. Il s'agit d'une technique respectueuse de l'environnement et adaptée aux milieux sensibles. Les pieux sont installés en hiver, lorsque le sol est gelé afin de minimiser les impacts sur l'environnement.